



Un penseur de la liberté de conscience et de la tolérance

Castellion ne fut pas le premier à préconiser la tolérance. L'humaniste Erasme de Rotterdam, l'avait fait avant lui.

En revanche, il fut le premier à traiter ce sujet de façon systématique et lui consacra quatre ouvrages :

Le Traité des Hérétiques, le Contre le libelle de Calvin, L'impunité des Hérétiques et Conseil à la France Désolée.

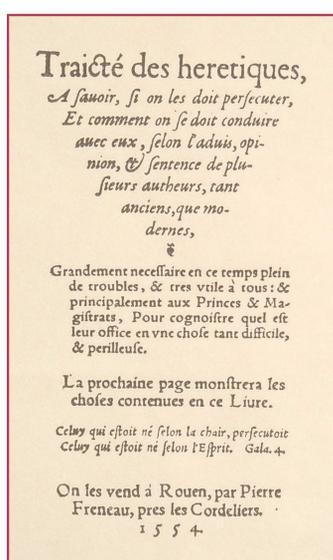
Il expose le principe de l'inviolabilité de la conscience individuelle, qui ne peut être forcée : nul ne peut être obligé à croire contre son gré.

Castellion prend résolument position contre une manière autoritaire de procéder, héritée de l'Augustinisme et qui ne conduit selon lui qu'à susciter révolte et hypocrisie. L'adhésion à une croyance doit être un choix, sous peine d'être dénuée de valeur car la conscience manifeste la liberté humaine.

Nul ne doit être inquieté pour ce qu'il croit ou ne croit pas.

Castellion formule un droit à l'hérésie qui fait partie de la quête de la vérité. Penser par soi-même n'est pas un délit. « Nous estimons hérétiques tous ceux qui ne s'accordent avec nous en notre opinion. Laquelle chose est manifeste en ce que nous voyons qu'il n'y a presque aucune de toutes ces sectes (qui sont aujourd'hui sans nombre) laquelle n'ait les autres pour hérétiques; en sorte que si en cette cité ou région, tu es estimé vrai fidèle, en la prochaine tu seras estimé hérétique. »

Castellion cite l'exemple de Jean Troillet qui eut avec Calvin de profondes divergences sur la question de la prédestination et fut condamné au silence. Cette obligation de se taire est aux yeux de Castellion la marque du tyran.



Traité des hérétiques, 1554
publié sous le pseudonyme de
Martin Bellius

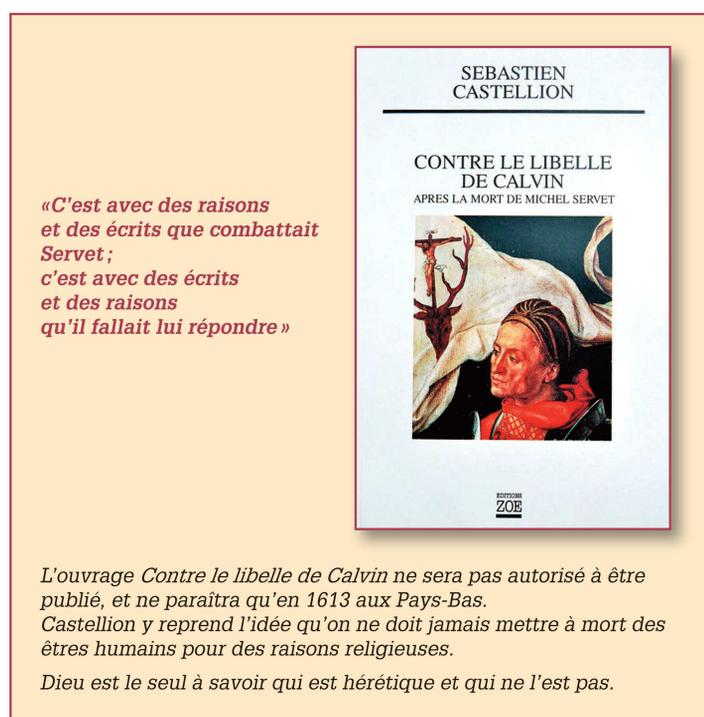
S'interrogeant sur la notion même d'hérétique, Castellion affirme qu'« après avoir souvent cherché ce qu'est un hérétique, je n'en trouve autre chose, sinon que nous estimons hérétiques tous ceux qui ne s'accordent avec nous et notre opinion ».

« Tuer un homme ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme »



Le bucher de Michel Servet

Il est absurde, lors d'un affrontement d'idées, de recourir à la force afin de l'emporter.



« C'est avec des raisons et des écrits que combattait Servet; c'est avec des écrits et des raisons qu'il fallait lui répondre »

L'ouvrage *Contre le libelle de Calvin* ne sera pas autorisé à être publié, et ne paraîtra qu'en 1613 aux Pays-Bas. Castellion y reprend l'idée qu'on ne doit jamais mettre à mort des êtres humains pour des raisons religieuses.

Dieu est le seul à savoir qui est hérétique et qui ne l'est pas.

« Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. Quand les Genevois ont tué Servet, ils n'ont pas défendu une doctrine, ils ont tué un homme ».

La violence rend suspecte la cause qu'elle prétend servir, la salit, la dénature, et en aucun cas ne saurait servir la justice. Castellion appartient la lignée des chrétiens qui puisent leur idéal dans le Sermon sur la Montagne.

Sa modernité en la matière va jusqu'à dénoncer explicitement la torture judiciaire, alors couramment employée dans les procédures d'enquête.

Chacun doit tendre de tout son être à la maîtrise des passions et l'écoute de sa propre conscience, avec l'aide d'une saine doctrine.

« Apprenez de vos consciences à ne forcer celle des autres ».

Homme de son siècle, Castellion n'admet certes pas l'athéisme ni le blasphème, mais il ouvre la voie à des réflexions ultérieures comme *L'Éclaircissement sur les Athées* de Pierre Bayle (1702).